

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le jeudi vingt-trois décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

PRESENTS Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M LAUNAY Christian, M ROUSSEAU Christian, Mme BOURIAUD Odile, Mme SOUBRANT Maryse, M ALGIERI Fabrice,

ABSENTS EXCUSES : M BIDOU Sébastien (procuration), M HUET Gérard, M BERTRAND Cyrille, M CLEMENCON Cyrille, MAUZE Nathalie (procuration)

SECRETAIRE DE SEANCE : M ALGIERI Fabrice

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de procéder à des virements de crédits, selon la répartition suivante

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Voiries	615231		54 711 87			
Réseaux	615232		10 000 00			
Personnel non titulaire				6413		46 192 44
Indemnités				6531		4 845 93
Intérêts réglés à l'échéance				66111		11 754 50
FNGIR				739221		1 919 00
Fonctionnement dépenses			64 711,87			64 711,87
		Solde	0,00			

MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 :

Au vu des dispositions de l'art. L1612-1 du CGCT l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année précédente, soit. 48 897.25€

TRANSFERT COMPÉTENCES EAUX PLUVIALES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau assainissement et eaux pluviales à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, une discussion sur le transfert des eaux pluviales a été entamée, cette compétence entraînant un transfert de charges entre les collectivités et la communauté d'agglomération. Cette compétence pourrait être rétrocédée aux collectivités qui le souhaitent, il convient donc de ce positionner à ce sujet.

L'ensemble du Conseil est favorable au non-transfert de cette compétence.

Questions diverses :

- Enquête public projet éolien Glenic : l'enquête public aura lieu du 24 janvier au 25 février 2022.
- Travaux d'enfouissement du réseau Enedis au Theil et Courtille : afin de sécuriser le réseau Enedis des travaux d'enfouissement des lignes électriques vont débuter courant de l'année 2022.
- Piste de Chignaroche : des bottes de paille sont stockées sur la partie publique de la piste, comme d'ailleurs des barbelés, le point doit être fais avec le propriétaire et la limite publique de la piste doit être matérialisée par un panneau.
- Colis de Noël : Maryse Soubrant indique un retour positif suite à la disposition de ces colis.
- Coupe d'un arbre à Montbut : Franck Roussillat informe que la coupe de l'arbre dans le fond du village à Montbut sera coupée courant janvier.
- Conteneur à verres : Christian Rousseau indique que le conteneur à verres placé devant le lavoir route de Bussière va être déplacé en bas de Puy Barjon sur l'ancienne plateforme des poubelles. Cela permettra une meilleure répartition.
- Rat mort dans le bourg : il a été constaté à plusieurs reprises des rats morts au milieu de la route de Bussière. Cela pourrait poser des problèmes de salubrité le souci est de savoir d'où proviennent des rats. A surveiller.

Fin de séance : 19h50